



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

DÉCISION DU MAIRE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE AU TITRE DU FONDS SCOLAIRE

CANTON
DE
DOMONT

N° 2023-06

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219500915-20230217-DM_2023-06-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Affichage : 17/02/2023

Le Maire de Bouffémont, Michel LACOUX ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-27 du 25 mars 2021 relative aux délégations accordées au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le guide d'aides aux communes du Conseil départemental du Val d'Oise 2023 et notamment dans le domaine scolaire - le fonds scolaire ;

Considérant que la commune de Bouffémont fait partie des villes éligibles du fonds scolaire ;

Considérant qu'il y a lieu de déposer un dossier ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De déposer sur la plateforme Territoires du Val d'Oise un dossier intitulé : Travaux de réhabilitation des sanitaires du groupe scolaire du Trait d'union.

Le coût total des travaux est estimé à 44 825,92 € HT soit 53 791.10 € TTC.

ARTICLE 2 : Il est demandé une subvention au titre du fonds scolaire de 40% du montant HT des travaux soit 17 930.37€ HT.

ARTICLE 3 : Une subvention sera également demandée à l'Etat au titre de la DETR 2023 d'un montant de 40% du montant HT des travaux soit 17 930.37€ HT.

ARTICLE 4 : La ville financera sur ses fonds propres les 20% restant à charge, soit 8 965.18€.

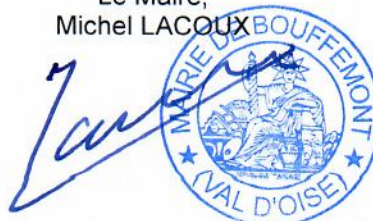
ARTICLE 5 : La commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds scolaire et le taux réellement attribué.

ARTICLE 6 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Bouffémont, le 17 février 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Michel LACOUX



Hôtel de ville - 45, rue de la République - 95570 – BOUFFÉMONT

☎ : 01-39-35-43-83 - 📠 : 01-39-35-43-82 - 🌐 : www.ville-bouffemont.fr